Commune de GERTWILLER
Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
Canton d'OBERNAI
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 aout 2025 à 20h00
Convocation du 29 juillet 2025

Étaient présents : M. Rémy HUCHELMANN – Mme Suzanne GRAFF – M. Stéphane RISS – M. Gabriel ROSFELDER - M. Guy THOMANN – M. Hubert ROCHELLE - Mme Evelyne TRUTT – M. Christian GRAF - Mme Pascale LECOURT-HABSIGER - Mme Sabrina HORN

Absents excusés : Mme Elisabeth MEYER-BRENNER (procuration à Mme Suzanne GRAFF) - Mme Frédérique HUCHELMANN - M. Christian FREY (procuration à M. Rémy HUCHELMANN)

Secrétaire de Séance : Mme Suzanne GRAFF

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Rémy HUCHELMANN, Maire de Gertwiller.

Approbation du PV du 18 juin 2025 : Approuvé à l'unanimité des membres présents

1. **Marché de travaux de voiries – Avenants au marché : délibération 22**

Dans le cadre du marché de travaux de voiries approuvé par délibération du 18 février 2025 et à l'avancée des travaux, deux lots nécessitent un avenant au marché initial pour les lots suivants :

LOT 4 : Maçonnerie - Société ROCA suite à une moins-value pour des travaux non réalisés.
Le montant de l'avenant n°1 pour le lot 4 est de - 29 239,00 € TTC (- 24 365 € HT) soit – 23.24% du montant du marché initial.

LOT 1 : Voirie – Société DENNI LEGOLL une plus-value de 2 005,20 € TTC (soit 1 671 € HT) pour les travaux de réseaux des eaux pluviales dans la rue de la Gare.

LOT 1 : Voirie – Société DENNI LEGOLL une plus-value de 24 528 € TTC (soit 20 440 € HT) pour des travaux de drainage dans la rue de la gare et des bordure T2 blanche pour la rue Principale.

LOT 1 : Voirie – Société DENNI LEGOLL une plus-value de 38 676,24 € TTC (soit 32 230,20 € HT) pour les travaux de réseaux des eaux pluviales autour de l'église Communale.

LOT 1 : Voirie – Société DENNI LEGOLL une plus-value de 2 489,76 € TTC (soit 2 074.80 € HT) pour la modification de bordures chemin Gutbrod.

Le montant de l'avenant N°1 pour le lot 1 est de 67 699,20 € TTC (56 416 € HT) soit 6,05 % du montant du marché du lot 1.
La somme des plus-values et moins-values représente un montant de 32 051 HT soit 2,87 % de l'ensemble du marché initial tout lots confondus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire.

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants au marché de travaux de voirie

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Vote : POUR à L'unanimité des membres présents

2. **Location de terrain : délibération n°23**

M. le Maire fait lecture au membre du Conseil le courrier de M. SCHUBNEL Jacques qui souhaite reprendre la location du lot n°21-28 situées au BRUCH sur le ban de la Commune de Zellwiller qui était louée à son grand-père M. NAEGEL Bernard.

Après discussion, le conseil municipal,

DECIDE de donner en location le lot à M. Jacques SCHUBNEL

Son montant est déterminé chaque année compte tenu de la variation de l'indice des fermages défini actuellement par M. le Préfet du Bas-Rhin. (Loyer 2024 : Lot n°21/28 d'une surface de 160 ares : 198,74€)

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Vote : **POUR à L'unanimité des membres présents**

3. **Location immobilière : Local professionnel 20A, rue Principale : délibération n° 24**

Par courrier du 27 mai 2025, Mme HERRBACH nous a fait part de sa volonté de mettre fin au contrat de bail au 31.12.2025.

Deux infirmières libérales souhaitent ouvrir un cabinet dans notre local.

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE, après délibération :

D'ACCEPTER de louer le local professionnel 20 A, rue Principale à un cabinet infirmier à compter du 01 janvier 2026.

FIXE le loyer mensuel à 450 €. Le loyer sera révisé annuellement à l'échéance selon l'indice de référence des loyers.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces, actes et documents afférents à ce dossier.

Vote : POUR à L'unanimité des membres présents

4. **Droit de stationnement : délibération n°25**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une demande pour le stationnement d'une remorque food-truck proposant des Cordons Bleu a été reçu par mail.

Après délibération, le Conseil Municipal,

AUTORISE stationnement

SOLLICITE une participation de 20 euros chaque jour de stationnement

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives

Vote : **POUR à L'unanimité des membres présents**

5. **Divers**

Remerciements : Les association ARAHM et Loisirs et Culture nous remercie pour la subvention versée.

SMICTOM : Distribution aux conseillers du rapport annuel 2024

Ecole maternelle : point sur les travaux en cours

La séance est levée à 20h58

Copie certifiée conforme
Gertwiller, le 06 août 2025

Le Maire :

Rémy HUCHELMANN